MAIRIE DE
TAVERS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil VINGT SIX
le mercredi 05 août
le Conseil municipal de la Commune de TAVERS
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Mme CHARDON Edith,
Adjointe au Maire de TAVERS
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juillet 2026

ETAIENT PRESENTS :

Mmes CHARDON Edith, FABRE Marie-Noëlle, FOUCHEZ MINIER Léa, GRAVRAND Isabelle, GUILBAUD Katia, PLOT Adeline, M. CADOUX Frédéric, CHESNEAU Jean-Marc, DURINDEL Florian, ELIE Philippe, CHEVALIER Eric

POUVOIRS : M. BARILLER Philippe à Mme CHARDON Edith
M. CULIS Thierry à M. ANTOINE Jean-Paul
Mme PELTIER Alexa à Mme FOUCHEZ MINIER Léa

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHARDON Edith

Aide exceptionnelle aux sinistrés des incendies. Délibération n°49-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien

financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de TAVERS tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 400 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le soutien financier à l'AMF pour un montant de 1 400 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Tavers, le 11 août 2026
le Maire, Jean-Paul ANTOINE

Rendue exécutoire
Par transmission
en Préfecture le 12/08/2026